Relations entre l'Union européenne et l'Union du Maghreb arabe: mise en oeuvre d'un partenariat privilégié

2001/2027(INI) - 22/05/2002

La commission a adopté le rapport d'initiative de MM. Philippe MORILLON (PPE-DE, F) et Daniel Marc COHN-BENDIT (Verts/ALE, F) sur la mise en ·uvre d'un partenariat privilégié entre l'Union européenne et l'Union du Maghreb arabe. Ce rapport témoigne sans détours de l'engagement résolu du Parlement européen en faveur d'une politique euro-méditerranéenne active, ouverte et constructive, reposant sur l'approfondissement du dialogue entre les cultures. Il exprime également la volonté d'établir des structures nouvelles de coopération politique et économique entre des partenaires stabilisés et unifiés, ce qui pourrait prendre la forme d'un 'contrat pour la stabilité, la démocratie et le développement'. Les députés rappellent que le renforcement des relations et la promotion de la coopération régionale entre les différents pays du Maghreb sont des éléments fondamentaux pour le développement de l'ensemble du partenariat euro-méditerranéen. Ils soulignent qu'il est du devoir de l'UE, en coopération avec l'ONU, d'aider à la résolution des conflits et à l'établissement d'un climat pacifique dans la région, dans l'intérêt de tous les peuples concernés. Concernant les accords euro-méditerranéens déjà en vigueur, ceux-ci devraient faire, selon les députés, l'objet d'évaluations régulières, une fois par an, par le Conseil d'association, en y associant pleinement le Parlement européen et les parlements des pays du Maghreb. Par ailleurs, il est demandé à la Commission d'établir un bilan des conséquences économiques et sociales de la mise en ·uvre de ces accords. Tout en soutenant la lutte contre le terrorisme, le rapport réitère l'attachement des parlementaires à la clause 'Droits de l'homme, Démocratie et Etat de droit', à la nécessaire pluralité politique dans les pays du Maghreb, et à la protection de la liberté d'association. En outre, la Commission est encouragée à agir indépendamment en ce qui concerne l'attribution des programmes démocratie et droits de l'homme. Sur le plan économique, la commission affirme que l'ouverture des frontières n'est pas suffisante tant qu'elle ne s'accompagne pas d'investissements axés sur la complémentarité et sur l'intégration des économies de la région. Il faut que l'UE reconsidère sa politique d'immigration dans le sens d'une responsabilité partagée, avec les pays du Maghreb, de la gestion des flux migratoires entre mobilisation de l'immigration au service de la création d'emploi au sein du pays d'origine, et mise en ·uvre d'une politique d'intégration dans les pays d'accueil, tout en luttant contre le trafic illégal d'êtres humains.